

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Suite à l'élection du nouveau conseil, la représentation de la commune se redéfinit dans les commissions départementales ou intercommunales. J'ai pris des responsabilités dans le syndicat départemental de l'eau et proposé ma candidature au syndicat départemental d'incendie et de secours. Jean-Paul Le Sant, Jean Pierre Le Corronc, Isabelle Broussadier ont proposé leurs candidatures à différentes commissions de Pontivy Communauté pour prendre part au débat communautaire.

Au niveau communal, nous engageons les travaux saisonniers de coupe d'herbe des accotements dans la deuxième quinzaine de mai et le rafraîchissement des portes du cimetière et des grilles du monument aux morts avant l'été.

Un point plus désagréable est le désordre sur la commune qui gâche notre tranquillité campagnarde, soit avec les raves du Bot (16 et 17 mars, 10,11 et 12 mai), soit avec les intrusions clandestines et nocturnes dans les bâtiments communaux, soit avec les feux ou les insultes taguées dans les abris de car, soit avec les tapages nocturnes ostensibles. Sur ces points, Sarah Chamot et moi souhaitons rencontrer directement les intéressés dans une approche positive pour améliorer la situation. Les résultats dépendront de la bonne volonté de chacun. Notre réponse et celle du conseil adaptée à leur attitude.

De nombreux habitants de la commune souhaitent bénéficier ou améliorer l'accès Haut débit. Après la définition des zones blanches (zones non couvertes), il me semble important de connaître toutes les personnes intéressées par cet équipement. Je vous propose de vous rapprocher d'Isabelle Broussadier pour la collecte des informations. Il est difficile de dominer l'ensemble des problèmes, notamment le rôle des différents intervenants (les fournisseurs d'accès, France Télécom ou le département) et de trouver la solution technique optimale dans notre configuration rurale. Il est impossible de vous promettre des choses concrètes actuellement mais une action collective menée par la municipalité sera plus efficace que les demandes individuelles.

Un acquéreur a connu le projet d'éoliennes seulement après la lecture d'un article dans la journal. Ce n'est pas normal. Aussi j'ai demandé à M Lefèvre et Mme Brizoual d'informer correctement les futurs propriétaires et de me faire part des commentaires positifs ou négatifs sur la présence des éoliennes. Seulement deux remarques négatives sur les éoliennes m'ont été rapportées. Le nouveau conseil devra débattre de ce sujet à la prochaine réunion.

Les propriétaires vendeurs de terrains dans la zone constructible ont certainement intérêt à se faire connaître. Des acheteurs potentiels passent à la mairie pour s'informer des possibilités d'aménagement hors lotissement. Il est peut-être utile d'offrir à ces personnes toutes les solutions offertes sur la commune.

Enfin, le meilleur est pour la faim. Nous avons un nouveau commerce : la crêperie « l'hirondelle » à Penvern. Je souhaite à Sara et à Bernard tous mes vœux de réussite dans ce superbe projet qui maintenant prend forme.

A bientôt... à table

Joël MARIVAIN

INFO PRACTIQUES

Secrétariat de la Mairie heures d'ouverture

	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14 H – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14 H – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

Horaires Médiathèque Période scolaire

Lundi	Fermé
Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	Tout public 9h – 12h 14h 17h
Jeudi	Tout public 20h – 21h30
Vendredi	Ecole 10h – 12h
Samedi	Tout public 13h30 – 16h

Horaires du Café "Chez Marie Jo"

Bar -Tabac - résultats sportifs – journaux

Snack - Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 01h
Samedi	8h – 14h	16h – 01h
Dimanche	9h – 14h	16h – 01h

Horaires de la Boulangerie

Lundi	Fermé
Tous les jours	7h à 13h et 16h à 19h30
Dimanche	7h à 13h

Numeros utiles :

SAMU 15
POMPIERS 18 ou 112
GENDARMERIE 17
ou 02 97 60 00 11

Informations générales

Communication

Ce bulletin municipal est un moyen d'échange entre l'équipe municipale, les associations, les écoles, les commerces et les habitants de Kerfourn.

Si vous avez un message, une anecdote, des choses pour lesquelles nous pouvons tous être concernés, n'hésitez pas, vous avez votre droit de parole.

Merci de déposer votre article soit à la mairie ou soit par mail, mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr au plus tard le 5 de chaque mois.

Couverture de l'ADSL

Nous venons de faire une cartographie de Kerfourn, avec les zones non couvertes par l'ADSL (c'est-à-dire bas débit ou 512 ko).

Les personnes concernées par ces zones et qui seraient intéressées d'avoir une vraie connexion ADSL c'est-à-dire 1 mega (pour un avenir proche ou un peu plus lointain), devraient se faire connaître auprès de la mairie ou tout simplement sur son mail mairie.kerfourn@orange.fr. Tout ceci dans l'intention de faire parvenir une demande globale auprès des personnes et organismes concernés ; car une demande groupée aurait plus d'impact pour avoir un résultat. ça ne coûte rien d'essayer.

Crêperie l'Hirondelle

La crêperie l'hirondelle est ouverte depuis le 10 mai à Penvern.

Venez goûter les bonnes crêpes de Sara ainsi que ses plats du jour et ses desserts maison.

La crêperie sera ouverte tous les jours. Elle sera fermée le dimanche midi et le mercredi toute la journée.

Entretien près de la voie publique

Nous vous rappelons que chaque propriétaire est tenu d'entretenir ses haies et ses arbres qui sont à proximité des voies publiques, afin d'éviter les dégâts lors des tempêtes.

Constitution du jury d'assises

Pour information le tirage au sort pour la constitution du jury d'assises 2009, pour les communes de Kerfourn et Gueltas sera fait le 21 mai 2008 à 10h30, à la Mairie de Kerfourn. Le tirage au sort est fait à partir des listes électorales des deux communes.

Vente de terre végétale et remblais

La terre végétale et le remblais non utilisés pour le lotissement Koarheg seront éventuellement à vendre en septembre 2008. Merci de vous inscrire à la Mairie si vous êtes intéressés.

Droits de l'usage du feu

L'usage du feu est INTERDIT du 1er juillet au 30 septembre et le reste de l'année dès que le risque d'incendie est classé "fort" par le Service Départemental d'Incendie et Secours, sauf cas particuliers justifiés et après autorisation préfectorale individuelle. En application de l'arrêté préfectoral du 4 août 2003 concernant l'usage du feu par les propriétaires et leurs ayants droit à moins de 200 m des bois forêts plantations, reboisements ou landes.

Réunions Conseil Municipal

(Fonctionnement du conseil municipal (articles L 121-8 à 20 et R 121-7 à 10 du C.C.))

Les séances sont publiques, nous vous invitons à y assister. Dans la huitaine, le procès-verbal de séance est affiché à la Mairie.

Busage

Afin d'assurer un bon écoulement des eaux de ruissellement, nous rappelons que les entrées de parcelles doivent obligatoirement faire l'objet d'un busage réglementaire. Délibération du Conseil Municipal du 01/07/2005 « La longueur du pont sera 6m, les buses et matériaux de remblai pour mise à niveau seront acheter par le propriétaire et l'agent communal apportera son aide pour la mise en place. » Par souci d'organisation les personnes souhaitant cet aménagement doivent se faire connaître à la Mairie.

Maisons fleuries

Inscriptions à la Mairie pour le 31 mai au plus tard.

Clubs de retraités

Pour information, le jeudi 29 mai de 10h à 12h, « clarpa56 comité de liaison des associations de retraites et personnes âgées » organise une formation sur "l'assurance au sein de l'association" à la salle polyvalente.

Kermesses des écoles

La Kermesse de l'école Notre Dame aura lieu le dimanche 08 juin. Défilé à 11h30, repas sous chapiteau, jeux sur la cour, démonstration de danse bretonne, concours régional de palets.

La fête de l'école Jean de la fontaine aura lieu le dimanche 22 juin 2008.

GSE

L'assemblée générale de la GSE aura lieu le samedi 24 mai à 18h30 à la salle polyvalente.

Sommaire du Conseil Municipal du 07 mai 2008

CCAS : désignation d'un membre supplémentaire pour le Conseil d'administration

Philippe SAINT-JALMES est nommé au conseil d'administration du CCAS.

Travaux à la mairie

Il est proposé au Conseil municipal de réaliser un nouvel emprunt d'un montant de 300 000 € à taux fixe afin de financer les travaux de rénovation et d'extension de la mairie.

Résultat de l'audit sur le matériel informatique à la mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de donner son accord de principe pour la mise en place d'un système de sauvegarde externe des données informatiques de la mairie.

Services médiathèque :

- Prêt de livres gratuit pour enfants et adultes
- Accès internet
- Initiation à l'informatique – traitement de texte, tableur, utilisation internet
- Réalisation de CV
- Accès internet gratuit pour les demandeurs d'emploi

TARIFS :

<u>Abonnement à l'année</u>	15,00 €
<u>Internet</u> : 1 heure :	2,00€
1/2 heure	1,00€
<u>Impression</u> : page noir et blanc	0,10€
page couleur :	0,15€

Rappel sur le désherbage: Arrêté préfectoral du 04/04/2005

⇒ **Aucune application de produits phytosanitaires ne doit être réalisée à proximité des FOSSES, CANAUX, COURS D'EAU ET POINTS D'EAU**, quelle que soit la période de l'année :

Ni en passant la rampe du pulvérisateur au dessus de l'eau

Ni en utilisant une lance branchée sur le pulvérisateur

Ni avec un pulvérisateur à dos

⇒ **Respectez une distance de un mètre** à compter de la berge.

⇒

⇒ **Le traitement des bouches d'égout, des avaloirs et des caniveaux, est interdit.**

Ceci est valable pour les traitements en zone urbaine effectués par les collectivités, mais également **près de votre maison, vos bâtiments agricoles, dans votre cour. Soyez très attentifs si vous traitez les haies souvent bordées d'un fossé.**

⇒ Ces interdictions s'appliquent à **TOUS même s'il n'y a pas d'eau au moment du traitement.**

Un fossé qui est sec une partie de l'année peut participer, notamment pendant l'hiver, à l'alimentation du cours d'eau principal.

